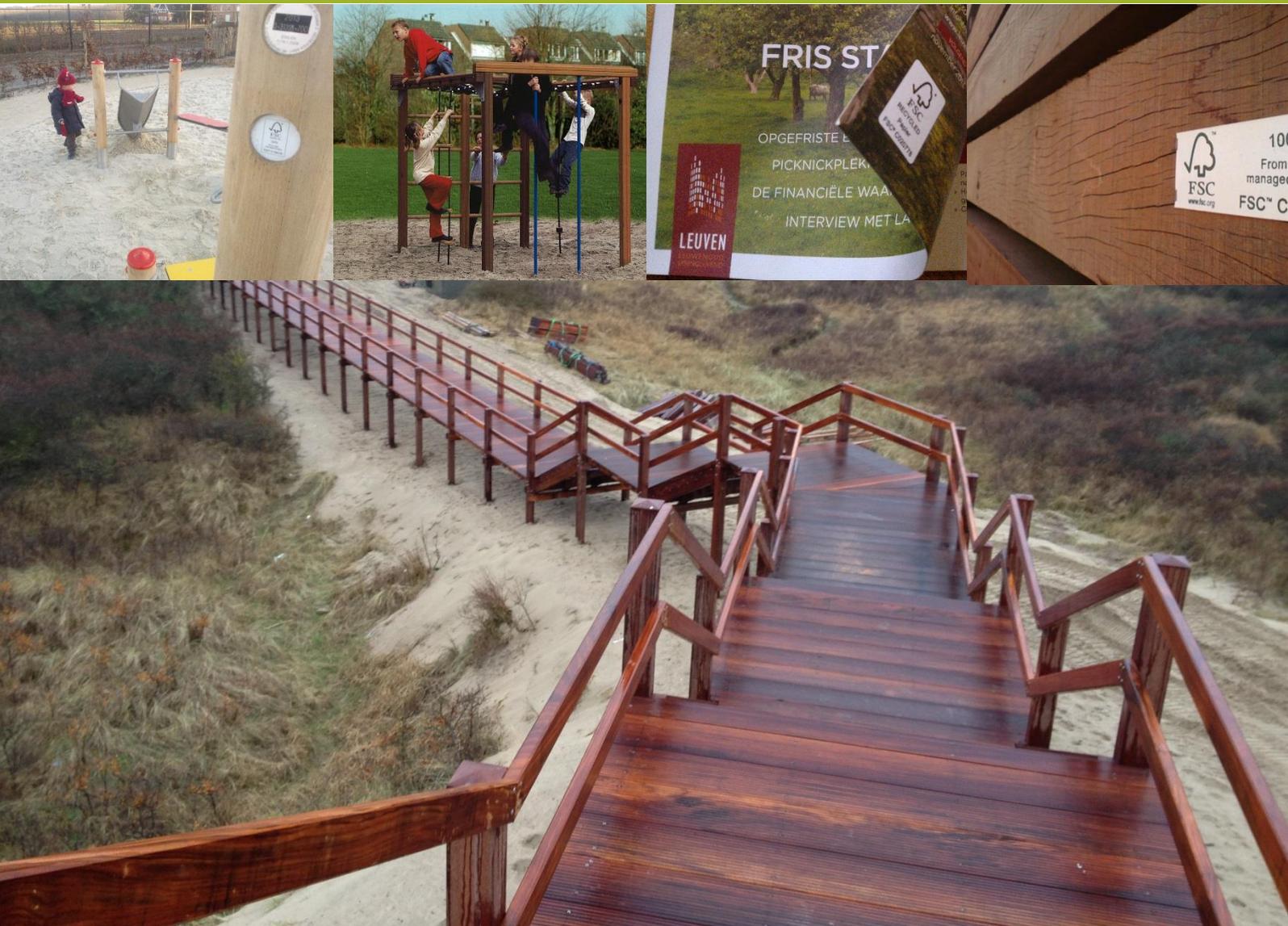




Forest Stewardship Council®
FSC Belgium

Connaissance et utilisation du label FSC® auprès des communes belges

Rapport enquête FSC



Rapport enquête FSC :

Connaissance et utilisation du label FSC® auprès des communes belges

A propos de l'enquête

L'enquête a été ouverte en février 2014 et a été envoyée par e-mail à toutes les communes de Belgique. Cette enquête a principalement été envoyée aux services 'environnement' des communes, les éco-conseillers étant les plus susceptibles de pouvoir répondre à cette enquête. Les communes ont pu participer à l'enquête pendant près de 6 semaines.

Pas moins de 163 communes ont répondu à l'enquête (59 wallonnes, 11 bruxelloises et 93 flamandes), soit près de 30 % de l'ensemble des communes de Belgique. Ce document souhaite révéler les tendances générales de l'enquête menée par de FSC Belgique.

Attention : il ne s'agit pas de statistiques officielles. Ce document reflète les réponses données par les communes participantes et dépendent aussi de l'honnêteté des répondants.

FSC Belgium
Boulevard St. Michel 47
1040 Bruxelles

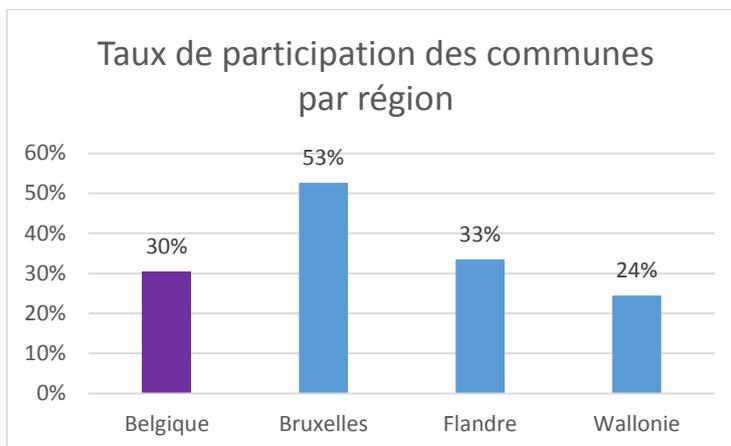
T +32 (0)2 400 00 40
E info@fsc.be

www.fsc.be

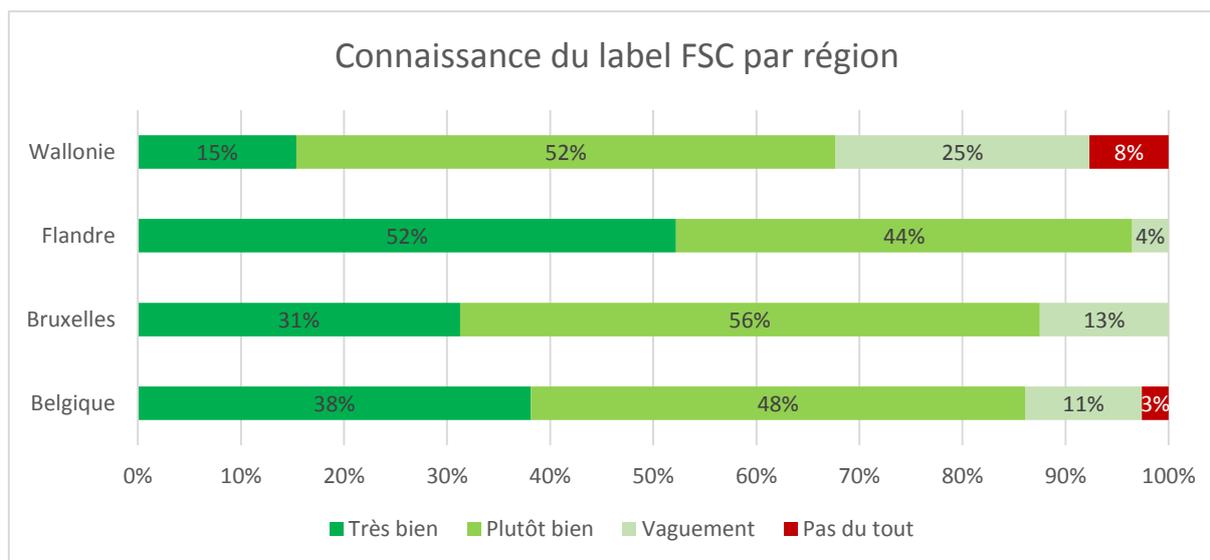
www.jecheduFSC.be

Résultats

Taux de participation à l'enquête par région

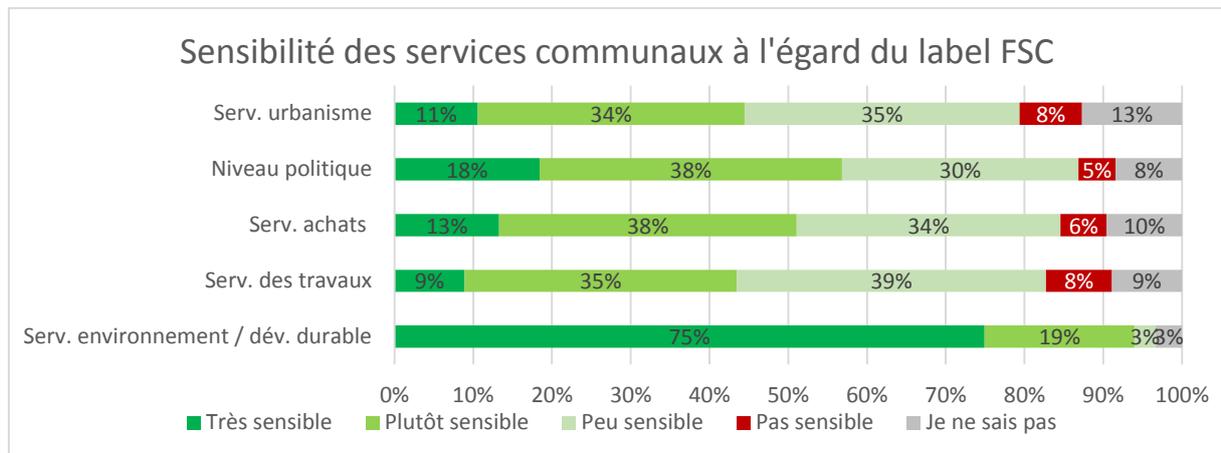


Connaissance du label FSC par région



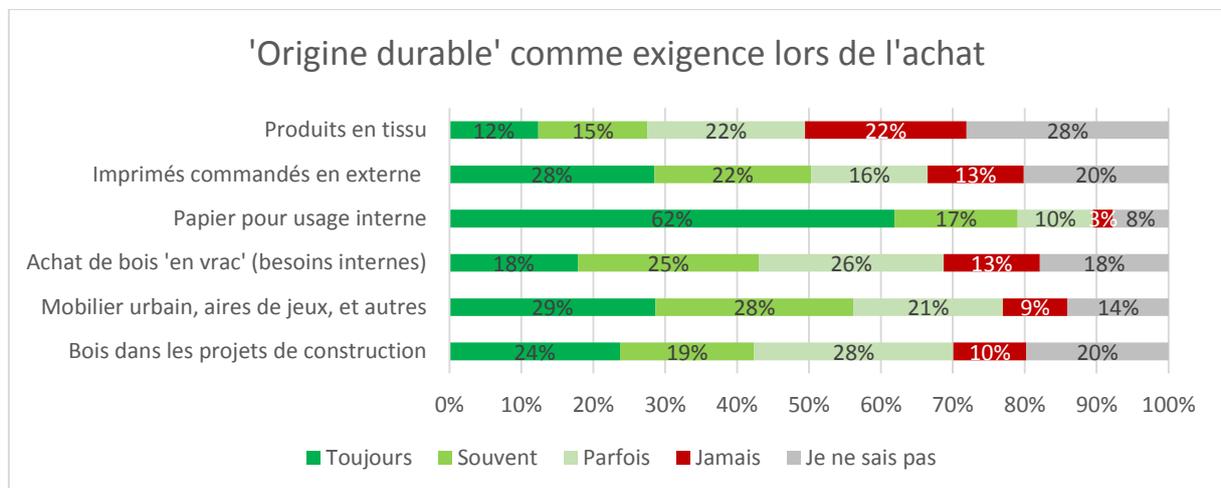
Les résultats indiquent de manière générale une bonne connaissance du label FSC. Les communes qui n'ont jamais entendu parler du label FSC sont d'ailleurs fort peu nombreuses. Elles sont même inexistantes en Flandre et à Bruxelles. On remarque que la connaissance du label FSC est bien plus élevée en Flandre qu'en Wallonie : alors que 96,6 % des communes flamandes connaissent le label FSC bien ou très bien, ce pourcentage tombe à 67,4 % en Wallonie, ce qui n'est bien sûr pas négligeable non plus. A Bruxelles, 87 % des communes connaissent bien le label FSC.

Sensibilité des différents services de la commune par rapport à l'origine légale et durable des produits en bois utilisés par celle-ci



On remarque sans conteste que ce sont les services 'environnement' qui se disent le plus touchés par l'origine des produits en bois de la commune : 94 % des communes déclarent que ce service y est plutôt ou très sensible. Remarque que ce sont souvent aussi ces mêmes services qui ont répondu à l'enquête.

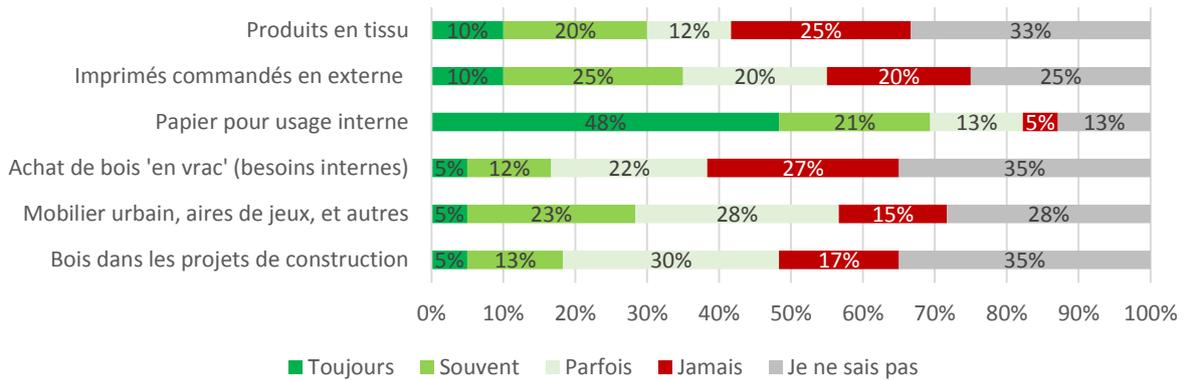
Exigence relative à l'origine des produits en bois/papier (provenance d'une gestion forestière responsable et/ou de recyclage)



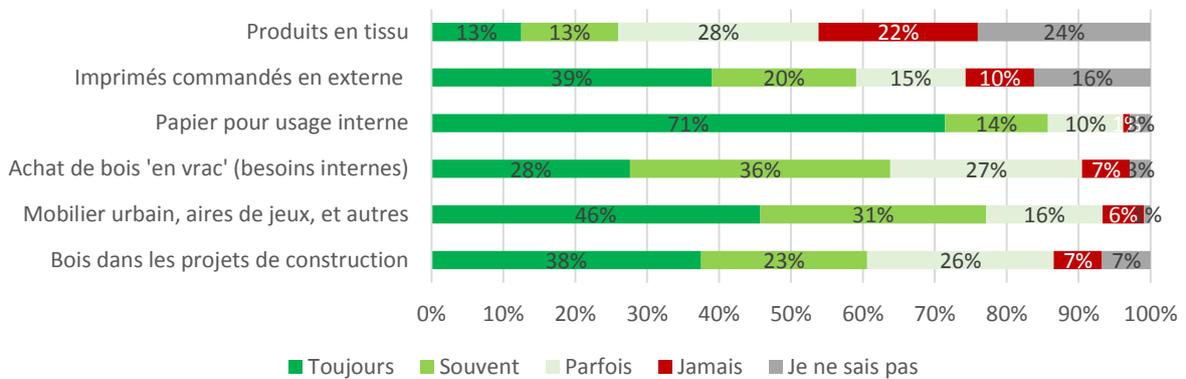
L'enquête indique un souci d'origine responsable plus marqué pour le papier à usage interne : 79 % des communes belges indiquent choisir toujours ou souvent du papier d'origine responsable, et 3% seulement n'y font jamais attention pour cette application.

En ce qui concerne l'utilisation de bois, entre 43 % et 57 % des communes font toujours ou souvent attention à se fournir en bois certifié selon l'application. Derrière ces chiffres se cache une différence régionale évidente : là où la Flandre utilise beaucoup plus souvent du bois certifié (voir graphique ci-dessous), c'est moins souvent le cas en Wallonie. Le bois certifié est surtout utilisé pour les applications extérieures telles que le mobilier urbain en bois ou les aires de jeux, et un peu moins pour les projets de construction et l'achat direct de bois brut.

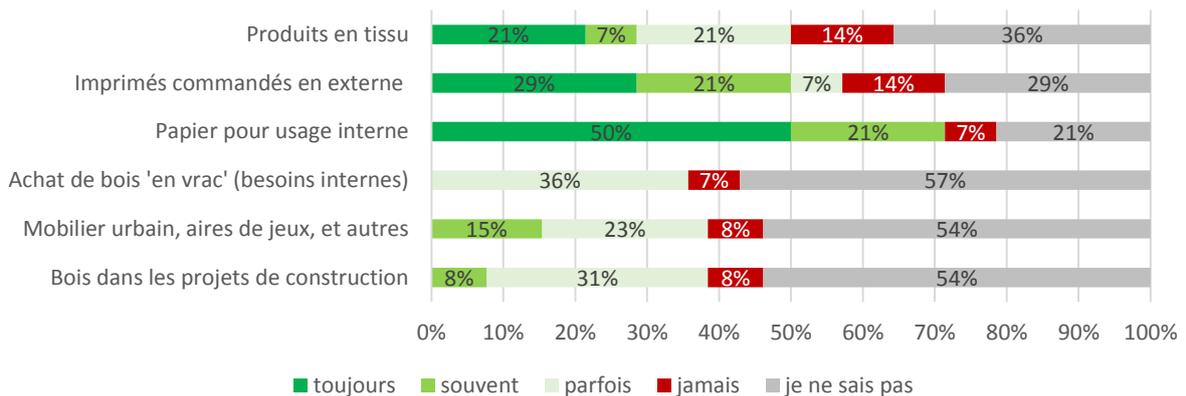
'Origine durable' comme exigence lors de l'achat : Wallonie



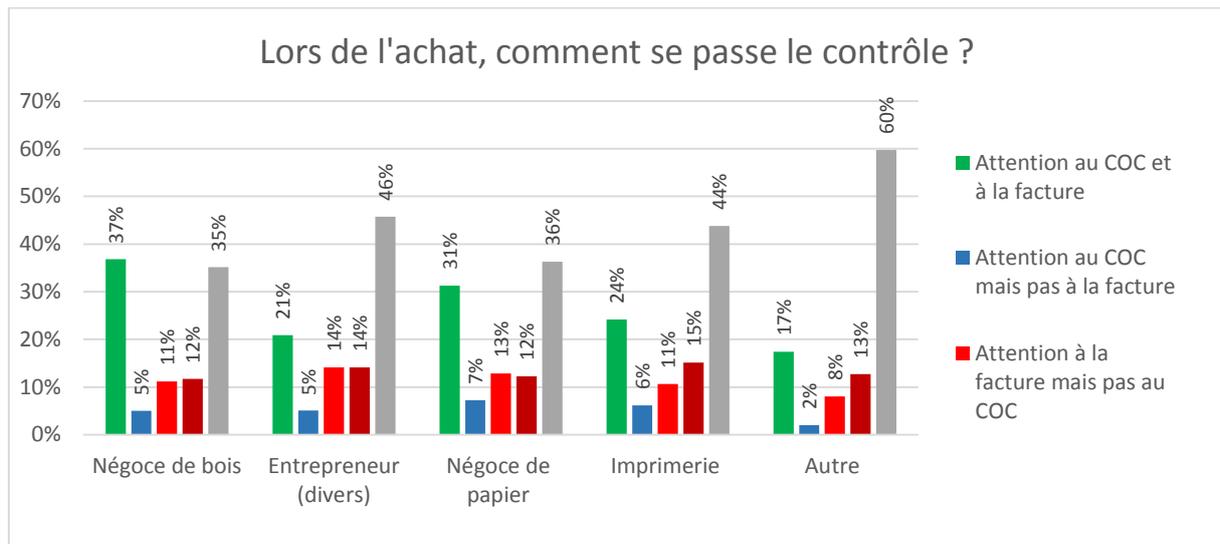
'Origine durable' comme exigence lors de l'achat : Flandre



'Origine durable' comme exigence lors de l'achat : Bruxelles



Attention portée à la certification FSC de l'entreprise et à la facture (en Belgique)



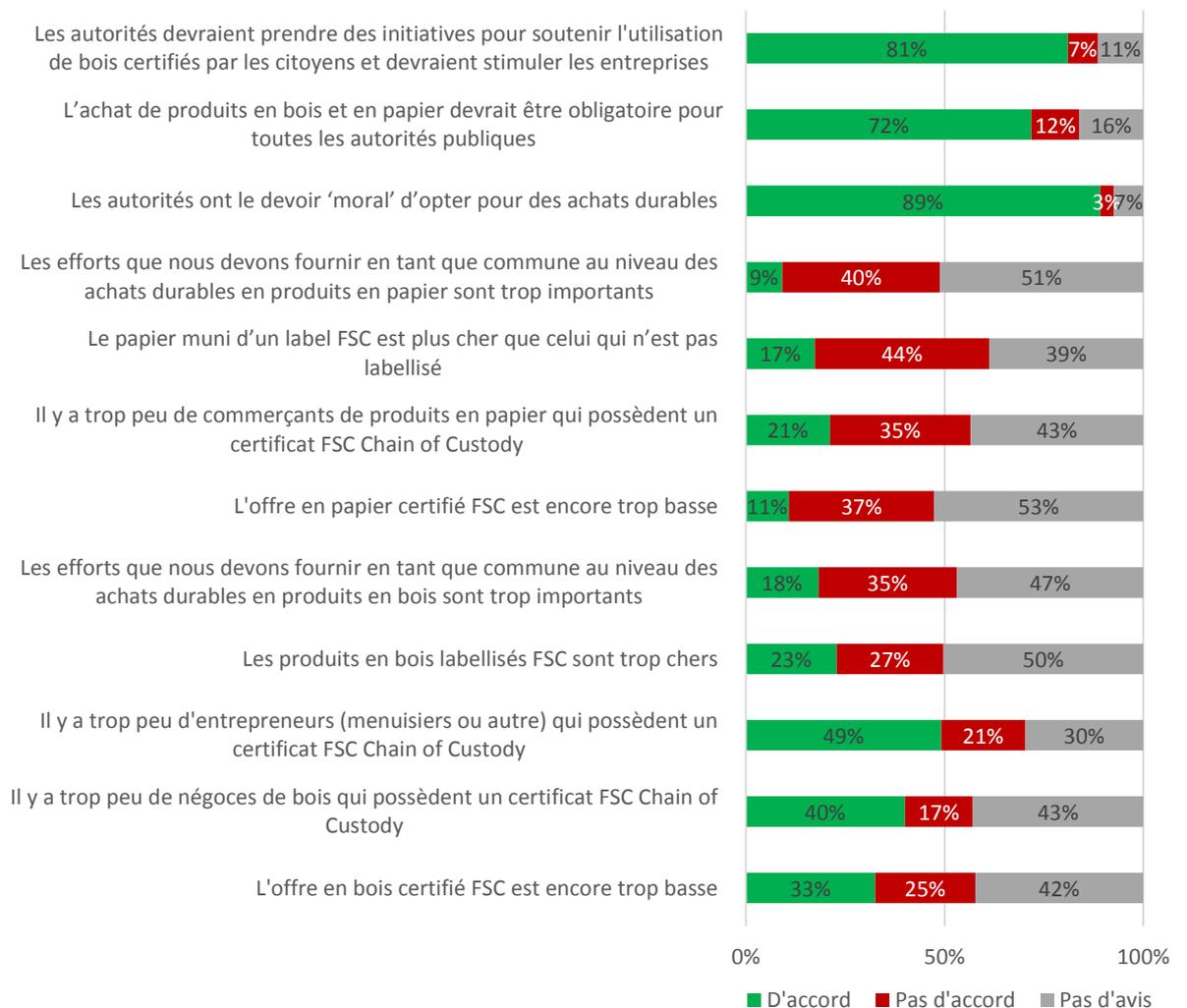
Si les communes souhaitent avoir la sécurité que les produits certifiés FSC fournis sont bel et bien certifiés, il est important de travailler avec des fournisseurs/entrepreneurs qui disposent de leur propre certificat d'entreprise FSC Chain of Custody. Seules ces entreprises sont contrôlées par des organismes indépendants sur la traçabilité des produits FSC et peuvent donc donner les garanties nécessaires. Il est important dans un second temps de vérifier leur facture, qui doit indiquer clairement quels sont les produits qui portent une mention FSC, et qui indique aussi le code de certification propre à l'entreprise.

Il apparaît que la plupart du temps, on n'a aucune idée sur la façon dont les achats sont contrôlés ou non. Certains ont tout de même un regard là-dessus : dans 17 à 37 % des cas (en fonction du type de fournisseur), les achats sont contrôlés de manière correcte. Le contrôle est cependant encore incomplet, incorrect ou même manquant dans de nombreux cas, ce qui ne permet donc pas d'avoir les garanties que les matériaux achetés sont bel et bien certifiés.

Affirmations diverses : d'accord / pas d'accord (Belgique)

L'enquête comprenait une question avec une série d'affirmations auxquelles les répondants pouvaient répondre par "d'accord", "pas d'accord", ou "pas d'avis". Le graphique ci-dessous vous donne un aperçu des réponses, dont voici les conclusions principales :

- Une grande majorité des communes pense que l'achat de produits en bois certifiés devrait être obligatoire pour les autorités publiques
- Que ce soit au niveau de l'offre, du nombre de fournisseurs ou de l'éventuel surcoût, le choix pour des produits en papier certifiés FSC ne semble pas poser problème.
- Le choix de produits en papier certifiés FSC semble tant au niveau de l'offre, du nombre de fournisseurs et de l'éventuel surcoût plutôt
- En ce qui concerne l'achat de produits en bois certifiés FSC, un manque d'entreprises certifiées FSC dans le secteur du bois et de la construction se fait ressentir. Une petite majorité des communes trouve aussi que l'offre en bois FSC est encore trop basse.



Communication à l'égard du label FSC

L'enquête a démontré qu'au cours des 3 dernières années, la plupart des communes ont déjà communiqué à l'égard d'FSC. 86 % d'entre elles ont en effet communiqué sur leur site Internet, ou via une fiche d'information, le magazine communal, un folder, un événement, de l'information disponible à l'accueil, etc.

De nombreuses communes souhaitent néanmoins un soutien supplémentaire dans leur communication, que ce soit via un texte d'exemple à mettre sur leur site Internet, ou encore via l'obtention de folders supplémentaires. FSC Belgique est bien sûr à disposition des communes pour leur aider à avoir la communication la plus juste et la plus large que souhaité.

Gestion des forêts communales

L'enquête révèle que 40 % des communes qui ont des forêts en leur propriété ont un intérêt pour la certification FSC et que 12 % ont déjà des forêts certifiées FSC. Il n'y a pour le moment pas encore de forêt certifiée FSC en Wallonie, et il y a apparemment encore pas mal de confusion à ce propos. Que ce soit en Flandre ou en Wallonie, l'intérêt pour la certification forestière FSC auprès des communes est évident.